REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 JUILLET 2024 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Eric FROMONT, Ludivine MARGELY, Christophe RAUX, Eric LEGRAND, Loïc DE COURLON, Sophie GUYON.

Représentés (4) : Jean-Noël GUILBERT pouvoir à Vincent BOUCHE, Bérangère HENNACHE pouvoir à Michel PENHOUËT, Amandine BRENAND pouvoir à Françoise RIOU, Franck BEAUFILS pouvoir à Romain ANDRIEUX.

Absente (1) : Emmanuelle DUGAIN.

---

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024

Le conseil municipal, à la majorité (15 pour, 3 contre), approuve sans observation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 21 mai 2024.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 juin 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve sans observation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 03 juin 2024.

4. Résidence Services Seniors : signature d'une nouvelle promesse de vente unilatérale avec la SCCV Saint-Lunaire, filiale de la société HEURUS

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

5. Appel à projets à vocation sociale ou culturelle en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif de 50 à 90 ans pour la rénovation et l'exploitation du presbytère de Saint-Lunaire : choix du prestataire

Le conseil municipal, à la majorité (9 voix pour Les Maisons de Vincent / 7 voix pour Cette Famille / 2 élus n'ont pas pris part au vote), désigne Les Maisons de Vincent comme lauréat de l'appel à projets du presbytère de Saint-Lunaire. Autorise Monsieur le Maire à engager des négociations avec le lauréat en vue de finaliser le projet sur le plan architectural, technique, financier et juridique. Autorise Monsieur le Maire à engager des négociations avec le prestataire classé en seconde position dans le cas où le lauréat ne donnerait pas suite aux négociations engagées avec lui par la Commune. Dit qu'en cas d'échec des négociations avec les deux candidats, la procédure serait automatiquement déclarée sans suite pour motif d'intérêt général sans que les candidats ne puissent demander en contrepartie une quelconque indemnité. Donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires au règlement de ce dossier, étant entendu que le projet de bail emphytéotique sera soumis au conseil municipal pour approbation après avis de la direction de l'immobilier de l'Etat.

6. Gestion du domaine public : dénomination de voies

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de dénomination des voies suivantes :

- Rue de Blanche Lande
- Route du Bois de Ponthual
- Impasse de la Ville Es Fouchers
- Rue de la Ruaudais (remplace la route de la Ruaudais)
- Impasse de la Brousette
- Impasse de La Ville Es Outils
- La Ville Pinolle
- Belle Entrée
- Chemin de Beaumont
- Impasse du Crapauduc
- Impasse Pol Lebreton
- Impasse de Roc Armor
- Impasse de la Chesnaie
- Impasse de la Haute Guériplais
- Rue de la Haute Guériplais
- Impasse du Haut Chemin
- Impasse de la Ville Revault

Autorise Monsieur le Maire à procéder à leur numérotation et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n°1 du PLU telle que présentée après adaptations vu les remarques formulées par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude ; Indique que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans un journal local.

8. ZAC du Clos Loquen : approbation du compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) 2023 de l'opération « ZAC du Clos Loquen » confiée à l'opérateur GIBOIRE.

9. Cession de l'ancien podium de la Commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre l'ancien podium de la Commune à M. Pascal NEVEUX au prix de 5500€ ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette vente.

10. Groupement de commande SIA Saint-Briac – Saint-Lunaire / Commune de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation d'une convention constitutive de groupement de commande avec le SIA Saint-Briac – Saint-Lunaire ; Approuve la désignation du SIA Saint-Briac – Saint-Lunaire comme mandataire du groupement de commande ; Autorise le lancement

par le SIA Saint-Briac – Saint-Lunaire, de la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre unique dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commande.

11. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif du SIA de Saint-Briac – Saint-Lunaire.

12. Création de postes pour les services périscolaires 2024-2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes pour les services périscolaires 2024-2025 ; Indique que la rémunération sera basée sur l'indice de début de la fonction publique en fonction des heures réalisées ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

13. Personnel : création d'un poste d'attaché contractuel pour une durée déterminée en raison d'un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décider de créer un poste d'attaché contractuel à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la surveillance de la cour et de l'étude à l'école François Renault, pour l'année scolaire 2024/2025 ; Fixe la rémunération correspondante au 8ème échelon du grade d'attaché, IB 693, IM 580 en fonction des heures réellement effectuées ; Dit que le montant de la dépense sera imputé sur le budget de la commune – chapitre 12 ; Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces constitutives à l'exécution de la présente délibération.

14. Bilan des services périscolaires 2023 et tarification 2024-2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du bilan des services périscolaires ; Fixe les tarifs des services périscolaires municipaux pour l'année scolaire 2024/2025 tels que présentés ci-dessous :

GARDERIE SCOLAIRE ET ETUDE	2022/2023	2023/2024	2023/2025
Matin (7h30 à 8h30)	1,50 €	1,50 €	1,60 €
Soir (16h30 à 18h) - Goûter compris	2,50 €	2,60 €	2,80 €
Soir (18h à 18h45)	1,50 €	1,50 €	1,60 €
Etude (17h00 à 18h) - Goûter compris	2,50 €	2,60 €	2,80 €
Pénalité de retard **(au 3ème retard constaté dans l'année)**	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Majoration de la pénalité par retard **(à partir du 4ème au 9ème retard)**	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Majoration de la pénalité par retard **(à partir du 10ème retard)**	10,00 €	10,00 €	10,00 €

ALSH mercredis et petites vacances	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Enfants domiciliés et/ou scolarisés à St Lunaire ou conventionnés (dans la limite des places disponibles)				

Journée sans repas et goûter inclus	10,30 €	10,40 €	10,50 €	11 €
Journée sans repas et goûter inclus (-10%)	9,27 €	9,36 €	9,45 €	9,9 €
Journée sans repas et goûter inclus (-30%)	7,21 €	7,28 €	7,35 €	7,7 €
Journée sans repas et goûter inclus (-50%)	5,15 €	5,20 €	5,25 €	5,5 €
1/2 journée sans repas	7,20 €	7,30 €	7,40 €	7,80 €
1/2 journée sans repas (-10%)	6,48 €	6,57 €	6,66 €	7,02 €
1/2 journée sans repas (-30%)	5,04 €	5,11 €	5,18 €	5,46 €
1/2 journée sans repas (-50%)	3,60 €	3,65 €	3,70 €	3,9 €
Enfants non domiciliés et/ou non scolarisés à St Lunaire ou non conventionnés (dans la limite des places disponibles)				
Journée (sans repas et goûter inclus)	15,70 €	15,80 €	15,90€	16,70 €
1/2 journée	11,10 €	11,20 €	11,30 €	11,90 €
Espace Jeunes				
Par trimestre d'inscription	12,20 €	12,30 €	12,40 €	13,00 €
Vacances actives	**2021/2022**	**2022/2023**	**2023/2024**	**2024/2025**
Stage semaine petites vacances	15,00 €	20,00€	20,00€	21,00 €
ALSH été	**2021/2022**	**2022/2023**	**2023/2024**	**2024/2025**
Enfants domiciliés et/ou scolarisés à St Lunaire ou conventionnés (dans la limite des places disponibles)				
Journée sans repas et goûter inclus	10,80 €	10,90 €	11,00 €	11,60 €
Journée sans repas et goûter inclus (-10%)	9,72 €	9,81 €	9,90 €	10,44 €
Journée sans repas et goûter inclus (-30%)	7.56 €	7,63 €	7,70 €	8,12 €
Journée sans repas et goûter inclus (-50%)	5,40 €	5,45 €	5,50 €	5,80 €
1/2 journée sans repas	7,50 €	7,60 €	7,70 €	8,10 €
1/2 journée sans repas (-10%)	6,75 €	6,84 €	6,93 €	7,29 €
1/2 journée sans repas (-30%)	5,25 €	5,32 €	5,39 €	5,67 €
1/2 journée sans repas (-50%)	3,75 €	3,80 €	3,85 €	4,05 €
Enfants non domiciliés et/ou non scolarisés à St Lunaire ou non conventionnés (dans la limite des places disponibles)				
Journée (sans repas et goûter inclus)	16,30 €	16,40 €	16,50 €	17,40 €
1/2 journée	11,70 €	11,80 €	11,90 €	12,50 €
Sorties activités	**2021/2022**	**2022/2023**	**2023/2024**	**2024/2025**
Supplément sortie si le coût est compris entre 0 € et 10 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5 €
Supplément sortie si le coût est supérieur à 10 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10 €

ALSH mini-camps	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Enfants domiciliés et/ou scolarisés à St Lunaire ou conventionnés (dans la limite des places disponibles)				
Par jour	26,50 €	26,80 €	27,00 €	28,40 €
Par jour (-10%)	23,85 €	24,12 €	24,30 €	25,56 €
Par jour (-30%)	18,55 €	18,76 €	18,90 €	19,88 €
Par jour (-50%)	13,25 €	13,40 €	13,50 €	14,20 €
Enfants non domiciliés et/ou non scolarisés à St Lunaire ou non conventionnés (dans la limite des places disponibles)				
Par jour	37,20 €	37,50 €	38,00 €	40 €

CANTINE*	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Adultes (salariés commune, CCAS ou école)	6,50 €	6,60 €	7,00 €
Adulte (autre)	12,00 €	12,10 €	12,70 €
Adultes reconnus RQTH	6,20 €	6,30€	6,70 €
Apprentis, stagiaire, contrats aidés	4,20 €	4,25€	4,50 €

15. Mise en place du dispositif « Chantier à caractère éducatif »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif « Chantier à caractère éducatif » à compter du 15 juillet 2024 ; Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. ALSH : signature d'un avenant à la convention avec la CAF pour bénéficier du bonus territoire CTG (Convention Territoriale Globale)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant 2023 - Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) extra scolaire intégrant un montant plancher de « bonus territoire Ctg » ; Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17. Chèques jeunesse : reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2024-2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du dispositif « chèque jeunesse » pour l'année scolaire 2024-2025 ; Approuve les termes de la convention « chèque jeunesse » 2024-2025 ; Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre les associations culturelles ou sportives locales ou de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, si cette activité n'est représentée à Saint-Lunaire.

18. Attribution du marché relatif au renforcement du réseau d'eau potable et travaux de chaussée, rue des Douets, rue de la Ville Bily et giratoire RD 503

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable et travaux de chaussée, rue des Douets, rue de la Ville Bily et giratoire RD 503 aux entreprises ci-dessous :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT

N°1 Renforcement du réseau d'au potable (sous-réserve)	SAS EVEN	310 165.90€
N°2 Travaux de chaussée	EUROVIA	66 266.83€
Total en € HT		376 432.73€

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19. Adhésion à l'association « Service Commun d'achats » de Lamballe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la centrale de référencement Service Commun d'Achats (SCA) sises 20, rue de Ventoué – ZI du Ventoué – 22400 Lamballe pour un montant annuel de 150€ au titre de la l'abonnement annuel et 10€ de cotisation annuelle, montants susceptibles d'évoluer chaque année en fonction des décisions du conseil d'administration du SCA.

20. Convention de mandat pour la passation de marchés publics de fournitures et de services avec le Service Commun d'Achats (SCA) Lamballe

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mandat avec le SCA (Service Commun d'Achats), pour la passation de marchés publics de fournitures et de services, pour une durée de 3 ans renouvelable soit du 9 juillet 2024 au 9 juillet 2027 ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour la passation de marchés publics de fournitures et de services présentée en annexe et tout document se rapportant à la présente décision.

21. Travaux du bar-pmu Le Longchamp : location de la salle de La Potinière à la SNC COZIC GINGUENE à compter du 1er septembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la location de la salle de La Potinière au profit de la SNC COZIC GINGUENE, selon les conditions exposées (Location à partir du 1er septembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux (bail de courte durée) ; Loyer de 1000€/mois ; Abonnement Eau et Electricité au nom du locataire ; Refacturation des consommations de gaz par la Commune) ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

22. Adoption du schéma de mutualisation 2022-2026 de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude 2022-2026.

23. Finances. Budget principal (Commune) : décision modificative N°1

Le conseil municipal, à la majorité (17 voix pour, 1 abstention) adopte la décision modificative selon les documents budgétaires ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	904 603,35	-562 200,00	562 200,00	562 200,00	904 603,35
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 430 538,82	0,00	0,00	0,00	3 430 538,82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 335 142,17**	**-562 200,00**	**562 200,00**	**562 200,00**	**4 335 142,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	869 332,99	0,00	0,00	0,00	869 332,99
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	423 720,00	0,00	0,00	0,00	423 720,00
Total des recettes financières		**1 473 052,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 473 052,99**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**5 808 195,16**	**-562 200,00**	**562 200,00**	**562 200,00**	**5 808 195,16**

Chapitre	Compte	Recettes d'investissement		Observation
		Diminution Report 2023/2024	Augmentation Budget 2024	
13 - Subventions d'investissement	1321	-156 800,00 €	156 800,00 €	AJUSTEMENT TECHNIQUE SUBVENTION DRAC CCJR
13 - Subventions d'investissement	1321	-305 400,00 €	305 400,00 €	AJUSTEMENT TECHNIQUE SUBVENTION DSIL CCJR
13 - Subventions d'investissement	13251	-100 000,00 €	100 000,00 €	AJUSTEMENT TECHNIQUE SUBVENTION CCE CCJR
		-562 200,00 €	**562 200,00 €**	
		0,00 €		

24. Finances. Budget Mouillages : décision modificative N°1

Le conseil municipal, à la majorité (17 voix pour, 1 abstention) adopte la décision modificative selon le document budgétaire ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6742 : Subventions exceptionnelles d'équipement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**2 000.00 €**	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**2 000.00 €**
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**2 000.00 €**
Total Général		**2 000.00 €**		**2 000.00 €**

25. Questions diverses

Décisions du Maire par délégation du conseil municipal

2024-31 : signature d'un venant n°1 à la convention actée avec la SAS Le camion des frères, 67 rue Port Hue, 35800 SAINT BRIAC pour l'exploitation d'un emplacement de vente à emporter pour un Food-Truck, une fois par semaine. Les changements apportés sont les suivants : Jour de présence : le mardi / Période prolongée jusqu'au 31 août 2024 / Emplacement : 60 rue de l'église, au niveau des halles de Saint-Lunaire.

2024-32 : adhésion pour l'année 2024 à l'Association Grand Soufflet et de s'engager à poursuivre les engagements de l'association et à respecter les conditions administratives, techniques et financières pour l'organisation du festival de musique « le Grand Soufflet » en 2024. La participation financière de la Commune s'élève à 200 €.

2024-33 : agrément comme sous-traitant de la société Bretagne Extrusion sise La Peyronnais 35730 Pleurtuit pour assurer les travaux de bordure et caniveau coulé en place dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de la rue de la Ville-es-ruette à Saint-Lunaire. Le montant de ces travaux sous-traités s'élève à 25 000,00 € HT.

2024-34 : acceptation de la proposition commerciale pour la vérification des bâtiments et installations de la commune de Saint-Lunaire pour l'année 2024 faite par la société SOCOTEC. Le montant pour l'année est estimé à 7 873,00 € HT et 9 446,60 € TTC.

2024-35 : acceptation de la modification du montant sous-traité à la société Bretagne Extrusion sise La Peyronnais 35730 Pleurtuit présente par la société Eurovia sise 2 rue des Fresnais 35174 BRUZ, pour assurer les travaux de bordure et caniveau coulé en place dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de la rue de la Ville-es-ruette à Saint-Lunaire. Le montant de ces travaux sous-traités s'élève à 29 934,00 € HT.

2024-36 : décision de préparer et de lancer un marché pour l'aménagement de la cour de l'école François Renaud à Saint-Lunaire pour la rendre active et sportive. Approbation du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		**RECETTES**		**En %**
Aménagement de la cour de l'école François Renaud pour la rendre active et sportive	**17 287,92€**	**PLAN 5000 EQUIPEMENTS GENERATION 2024 axe 2**	**13 830,34€**	**80%**
		Autofinancement 2024	**3 457,56€**	**20%**
Coût total HT	**17 287,92€**	**Total recettes prévu**	**17 287,92€**	**100%**

Approuve la demande de financement à hauteur de 13 830,34€ auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du PLAN 5000 EQUIPEMENTS – GENERATION 2024 (axe 2 : cours d'écoles actives et sportives).

2024-37 : acceptation de la proposition commerciale du cabinet ARIMA pour la mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance de la commune. Le montant de la prestation est fixé à 2 200 € HT soit 2 640 € TTC hors prestations complémentaires.
2024-38 : renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance du matériel de Projection Numérique avec l'entreprise Ciné Digital Nantes Bordeaux pour la période du 3 mai 2024 au 3 mai 2025. Le montant annuel de ce contrat est de 1 919,73 € HT soit 2 296,48 € TTC.

2024-39 : conclusion d'un contrat d'engagement de spectacle théâtral du 27 juillet 2024. Le montant pour cette prestation est fixé à 4 750€ TTC,

****